

DÉLIBÉRATION N° 2015-37 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Budget initial de l'année 2016

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le budget initial de l'année 2016.

Article 2

Le tableau des autorisations d'emplois de l'année 2016 s'établit comme suit :

<i>(vacataires inclus)</i>	Sous plafond	Hors plafond
Autorisations d'emplois en ETP au 31 décembre 2016	2983	15
Autorisations d'emplois en ETPT 2016	3024	10

Article 3

Le tableau des autorisations budgétaires agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Dépenses			Recettes	
	AE	CP	CP	
Personnel	202 630 000	202 630 000	214 347 000	SCSP
Fonctionnement	37 302 507	37 906 639	32 271 946	Autres recettes
Investissement	6 938 016	5 988 860		
Total des dépenses	246 870 523	246 525 499	246 618 946	Total des recettes
Solde budgétaire		93 447		

Article 4

Le tableau d'équilibre financier agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
		93 447	Solde budgétaire
Opérations pour le compte de tiers	3 840 000	3 840 000	Opérations pour le compte de tiers
Total des besoins	3 840 000	3 933 447	Total des financements
Abondement de la trésorerie	93 447		

Article 5

Le compte de résultat prévisionnel agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Charges de personnel	202 630 000	SCSP après réserve	214 347 000
Autres charges de fonctionnement	37 906 639	Autres ressources	32 185 592
Dotation aux amortissements (biens acquis par le Cerema)	4 200 000		
Dotation aux amortissements (biens transférés par l'État)	7 000 000	Reprises de financements rattachés à des actifs	7 000 000
Total des charges	251 736 639	Total des produits	253 532 592
Résultat prévisionnel	1 795 953		

Article 6

Le tableau de financement prévisionnel agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
Investissements	5 988 860	Capacité d'autofinancement	5 995 553
Total des emplois	5 988 860	Total des ressources	5 995 553
Apport au fonds de roulement	7 093		

Article 7

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Lyon, le 27 novembre 2015

Le président du conseil d'administration



Gaël Perdriau